n°9 - mars 2013

SITCOM infos

L'actualité de la collecte et du traitement des déchets en côte sud des Landes

sitcom CÔTE SUD DES LANDES

TOUTES LES INFOS PRATIQUES SUR www.sitcom40.fr

CONSTRUCTION DE LA FUTURE UVE :

UN CHOIX EN ACCORD AVEC LES EXIGENCES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Une partie des déchets contenus dans nos poubelles ne sont ni recyclables, ni compostables ou méthanisables. Ils constituent néanmoins une source énergétique importante. C'est ce qu'on appelle des déchets résiduels. Ils peuvent faire l'objet d'un traitement par incinération avec valorisation énergétique. Ce sera bientôt le cas pour les déchets résiduels du SITCOM avec, dans quelques années, la construction de la nouvelle unité de valorisation énergétique ou UVE.

La future UVE en 3 D

...FICHE TECHNIQUE...

- **Capacité annuelle de traitement = 83 000 tonnes**
- **1 four de 11.2 tonne/heure**
- **Production électrique : puissance = 7800 kW, équivalent à la consommation de**
- **30 000 habitants**
- **Préservation des ressources fossiles, limitation des émissions de gaz à effet de serre**
- **Coefficient de performance énergétique : 0.65 (norme européenne)**
- **Traitement des fumées par voie sèche**

La première étape du projet : un choix prudent et réfléchi

Dès 2007, le SITCOM avait engagé une étude pour définir les besoins de traitement à l'horizon de 2030, prenant en compte les perspectives d'évolution de la population du territoire ainsi que les tendances de développement économique. Finalisée en 2010, cette étude a intégré les objectifs fixés par les lois Grenelle. Il a ainsi été

ÉDITO

NOS DÉCHETS : CONSTRUIRE POUR L'AVENIR

Il faut prendre ici le verbe construire dans deux acceptions différentes : concevoir les choses dans un certain ordre (réduire, trier pour recycler et éliminer les déchets) et bâtir un bâtiment industriel (une Usine d'Incinération).

C'est ce projet qu'ensemble les 76 communes du SITCOM regroupées en Communautés de Communes (Seignanx, Côte Landes Nature, Pays d'Orthe, MACS) et une communauté d'Agglomération (Grand Dax) vont réaliser à partir de 2013.

La priorité est donnée à la réduction des déchets : on parle alors du « Programme local de Prévention » qui mettra en place 12 actions (par exemple : développer le réemploi et la réparation ...). Autre exemple : le SITCOM avait anticipé avec la mise à disposition de composteurs individuels. Ce programme de 5 ans permettra grâce à vous de réduire la quantité de déchets.

En même temps, ces 500 points d'apports volontaires (les « points tris » enterrés s'imposent dans nos villages) et 22 déchetteries de proximité nous incitent à recycler (et valoriser) beaucoup de déchets.

Enfin, la construction d'une nouvelle usine d'incinération permettra de faire face à nos besoins, en tenant compte de « l'équation » : moins de déchets à incinérer avec plus de population.

Les études financières montrent que l'on peut minimiser l'impact pour les usagers ou (et) les contribuables tout en faisant un grand pas vers plus de respect pour l'environnement et une gestion intelligente par la valorisation de l'énergie.

Ici comme ailleurs, chaque décision devra présenter et apprécier les impacts environnementaux, sociaux et économiques. Passionnant !!

Jean-Luc DELPUECH
Président du SITCOM
Côte sud des Landes
et Maire de Labenne

retenu de maintenir et développer toutes les filières de valorisation matière et de construire une unité de valorisation énergétique (ou UVE) pour répondre aux besoins de traitement des déchets résiduels. Il a été retenu également de construire à moyen terme une unité complémentaire de valorisation, cette fois-ci « organique » (ou UVO), pour faire face aux besoins qui seraient en augmentation. La part organique des déchets résiduels serait ainsi détournée vers l'UVO, libérant, dans l'UVE, une capacité de traitement. L'ensemble du projet rend autonome le SITCOM dans la gestion des déchets de son territoire. **Avec l'UVE, le Syndicat satisfait aux besoins présents, et en se laissant la possibilité de créer une UVO, il fait un choix qui préserve le futur.**

Priorité à la réduction et au recyclage : le SITCOM en accord avec l'Europe

La directive-cadre de 2008 sur les déchets, transposée en droit français par l'ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010, précise les grandes étapes de la gestion des déchets en les classant par ordre de priorité : d'abord prévenir la production de déchets, puis préparer les déchets en vue de leur réemploi, les recycler, les valoriser (notamment énergétiquement) et en dernier recours, les éliminer de manière sûre et respectueuse de l'environnement. Ce principe s'impose à tout producteur de déchets.

■ 2013-2016 : Un programme sur cinq ans pour réduire la quantité de déchets

Depuis dix ans, le SITCOM met à disposition des usagers des composteurs individuels. Aujourd'hui, avec un taux d'équipement de 35 %, le compostage est une action emblématique de la réduction de la quantité de déchets. De plus, le Syndicat a signé un accord cadre en partenariat avec l'ADEME pour un programme de prévention. Après un diagnostic complet du territoire et une concertation avec les acteurs locaux et les élus en 2012, douze actions ont été choisies pour être mises en œuvre sur les quatre prochaines années.

LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DU SITCOM
Douze actions ont été choisies et seront déployées entre 2013 et 2016 : ***Poursuivre et développer la gestion des fermentescibles sur le territoire****, poursuivre et suivre le non à la pub,* ***sensibiliser la population*** *à la prévention des déchets, sensibiliser le milieu scolaire à la prévention des déchets,* ***agir en interne sur la prévention****, partager et échanger les pratiques entre adhérents du SITCOM, réduire la toxicité de la poubelle, sensibiliser les professionnels à la prévention,* ***développer le réemploi, la réutilisation et la réparation****, développer la collecte des textiles sur le territoire,* ***réduire les déchets de l'activité touristique*** *et réduire les déchets des manifestations.*

■ Recycler toujours plus les déchets

On observe depuis vingt ans que les usagers du service trient et que chacun est prêt à agir si on lui en donne les moyens. Vingt-deux déchetteries de proximité et un réseau de 500 points d'apport volontaire permettent de trier toujours plus sur la côte sud des Landes. Les emballages ainsi récupérés sont de véritables matières premières secondaires et permettent de fabriquer de nouveaux objets tels que des bouteilles en verre, des objets en métal, des vêtements etc. Le recyclage est aujourd'hui plus que jamais un défi pour les années à venir alors que les ressources naturelles se raréfient.

Un investissement public important mais capital

Sachant que les subventions seront inexistantes, le coût de la construction de l'UVE aura un impact sur les finances locales. Toutefois, les études financières montrent que cet impact sera limité. En effet, la nouvelle unité absorbera les 20 000 tonnes de déchets que le SITCOM envoie à ce jour à l'extérieur ; de même, l'augmentation prévue de la population et la production d'électricité de la nouvelle UVE (recette prévue de 3 millions d'euros) permettront de nouvelles sources de financement.

Les grandes étapes de 2013 pour le SITCOM

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux des Landes a été adopté par délibération du Conseil général le 14 décembre 2012. Il prend en compte la création de l'Unité de Valorisation Énergétique de Bénesse Maremne. Par une délibération du 6 février 2013, les élus délégués au SITCOM ont voté à l'unanimité la construction de la nouvelle UVE. Actuellement, les démarches administratives sont en cours afin que l'unité soit opérationnelle début 2016.

■ **La demande de permis de construire** a été déposée à la mairie et **la demande d'autorisation de défrichement** à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

■ **L'instruction du dossier de Demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) est en cours**. Fin janvier 2013, le dossier a été déposé à la préfecture. Il est constitué entre autres d'une étude d'impact qui vise à apprécier les conséquences de toutes natures, notamment environnementales d'un projet. Le service instructeur, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), formulera un avis sur le fond et la forme d'ici quelques mois.

■ **Courant 2013 : Enquête publique.** Après instruction de la demande d'autorisation d'exploiter par les services de l'Etat, le préfet transmettra dans les deux mois le dossier au tribunal administratif qui désignera un commissaire enquêteur. Puis, le préfet lancera, par arrêté, une enquête publique qui permettra de recueillir l'avis des personnes intéressées. Le commissaire enquêteur rédigera ensuite un rapport d'enquête qui sera transmis au service instructeur (DREAL). Ce dernier fera des propositions soumises, pour avis, au CODERST (Commission Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques). L'autorisation d'exploiter est délivrée au final par le préfet. Les travaux pourront ensuite débuter en 2014.

Le **Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux** est la nouvelle appellation des plans départementaux de gestion des déchets instaurés en 1992. Le Plan fixe les grandes orientations en matière de gestion des déchets à l'échelle départementale et doit par ailleurs répondre aux objectifs du Grenelle. Le plan, une fois approuvé, est valide pour une période de douze ans, avec une révision au bout de six ans.

DÉCHETS MÉNAGERS

LES DÉCHETTERIES : 20 ANS DÉJÀ...

Celles en qui personne ne croyait au début des années quatre-vingt-dix se sont multipliées et sont devenues au fil du temps des endroits incontournables fréquentés par le plus grand nombre. Se substituant progressivement aux décharges communales, elles ont fait leur place dans le paysage local et sont aujourd'hui le principal exutoire de nos objets en fin de vie. Depuis plus de 20 ans, elles contribuent à préserver l'environnement et la qualité de vie sur la côte sud des Landes.

La déchetterie : une révolution dans la gestion des déchets

C'est en 1991 que le SITCOM construit sa toute première déchetterie à Soorts-Hossegor. Dans cet élan environnemental, le SITCOM mettra moins d'une dizaine d'années pour ouvrir les vingt-et-une suivantes. A cette époque, chaque commune possède sa propre décharge publique, voire son bourrier, que chacun fréquente sans vergogne. Ainsi, l'ouverture progressive des déchetteries permet la fermeture définitive d'une centaine de décharges sur la côte sud des Landes. Dans un souci de préservation de l'environnement local, dont la forte attraction touristique est avérée, la vocation première de la déchetterie est de regrouper l'ensemble des déchets encombrants et autres, dont les usagers souhaitent se défaire. Une nouvelle habitude se met alors en place pour l'usager : trier ses déchets. Coutumier du fait, jusque là, de jeter son vieil aspirateur ou sa machine à laver usagée dans un grand trou sans que cela ne pose question, l'habitant doit dorénavant modifier et adapter son geste. D'abord équipées de quelques bennes pour la ferraille, le carton ou le tout venant incinérable, les déchetteries s'agrandissent grâce aux tris qui évoluent, pour devenir celles que l'on connaît aujourd'hui.

Un lieu public dédié aux déchets ménagers

Le succès des déchetteries tient en premier lieu à leur nombre et à leur répartition homogène sur l'ensemble du territoire. Chaque habitant dispose d'une déchetterie à quelques minutes de chez lui. De plus, dotées de larges horaires d'ouverture, elles sont accessibles à tous, particuliers et professionnels. L'ensemble de ces caractéristiques en font un lieu incontournable. Pour preuve, leur fréquentation a été multipliée par quatre en vingt ans (environ 600 000 visiteurs par an en 2012).

La déchetterie est un espace aménagé et gardienné. La présence de l'agent d'accueil est précieuse et indispensable. Son rôle est capital au bon fonctionnement du site. Il oriente et guide les usagers pour effectuer les différents tris et fournit une aide pour la manutention des déchets dangereux mais aussi des encombrants et autres déchets volumineux.

Au fil des ans, avec l'explosion de la consommation, les déchets ont augmenté et les tris, en parallèle, se sont multipliés. Aujourd'hui, tous* les déchets sont acceptés en déchetterie : végétaux, encombrants, mais aussi, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux ou encore déchets de soins. La mise en place de nouveaux tris nécessite toutefois l'existence d'une filière de traitement adaptée et pérenne. En effet, la déchetterie n'est pas une fin en soi, les déchets sont ensuite, suivant leur nature, valorisés ou éliminés conformément à la réglementation.

**Excepté les bâches agricoles, les graisses de bacs à graisse, les explosifs, les déchets issus d'opérations de désamiantage ainsi que les déchets radioactifs.*

LA COLLECTE DES DÉCHETS

NOUS PRODUISONS CHACUN PLUS D'1 TONNE DE DÉCHETS PAR AN

On voit et on entend partout que chaque français produit en moyenne 390 kilos de déchets par an (source ADEME). En réalité, ce chiffre correspond seulement au poids de la poubelle, des emballages et du papier. Mais nous jetons également des déchets verts, des encombrants, des déchets spéciaux… que nous déposons régulièrement à la déchetterie. Si on prend en compte la totalité de ces déchets, la quantité annuelle collectée par le SITCOM sur son territoire en 2011 s'élève à plus de 1 000 kg par habitant. En comparant la production de déchets de la côte sud des Landes avec celle de la France et des autres pays européens, des écarts apparaissent. Comment s'expliquent-ils ?

Traitement des déchets municipaux en Europe en 2010

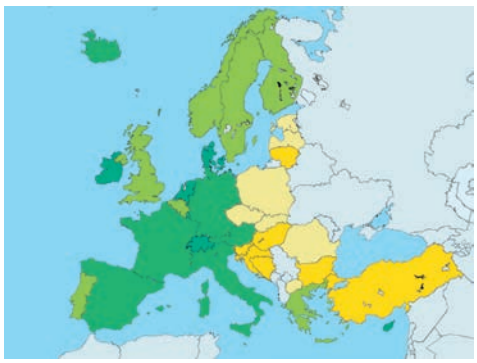

Quelques exemples (en kg/habitant/an) :

- Suisse : **707**
- Danemark : **673**
- Allemagne : **583**
- France : **582**
- UE : **502**
- Roumanie : **365**
- Lettonie : **304**

Légende

304.0 - 365.0	365.0 - 422.0
422.0 - 521.0	521.0 - 591.0
591.0 - 760.0	N/A

Les déchets municipaux sont constitués pour une large part des déchets générés par les ménages mais ils peuvent également inclure les déchets assimilés produits par les entreprises et les établissements publics. La proportion de ces deux derniers peut varier d'une commune ou d'un pays à l'autre, car elle dépend du système local de gestion des déchets.

Source Eurostat

La politique du SITCOM : collecter la totalité des déchets de son territoire

La production annuelle de déchets municipaux des usagers du SITCOM est de **798 kg/habitant** et par an et semble élevée en comparaison avec la quantité moyenne produite par les français. C'est en réalité le résultat d'une politique menée par le Syndicat sur son territoire depuis plus de trente ans. Si le SITCOM est parvenu aujourd'hui à collecter la quasi-totalité des déchets de la côte sud des Landes, c'est grâce **aux choix entrepris** en matière de développement des services, des activités et des collectes :

- **privilégier l'apport volontaire** pour que les usagers bénéficient de points de collecte disponibles à tout moment, sans contrainte de jour ou d'heure et notamment pour les usagers de passage,
- **proposer un service de proximité, équivalent pour tous les usagers,** quel que soit leur lieu d'habitation, afin d'éviter les décharges sauvages,
- **mettre en place toutes les collectes séparatives** dès que la filière adaptée est disponible et pérenne et offrir ainsi une solution à tous les usagers, quel que soit le type de déchets dont ils veulent se défaire,
- **rechercher des solutions d'optimisation techniques et financières.**

Des chiffres à analyser avec précaution

Les quantités collectées annoncées sont-elles celles réellement produites par les habitants ? Pour effectuer le comparatif, nous prendrons comme référence les déchets municipaux. Il s'agit de la totalité des déchets sans les gravats.

La carte ci-contre montre des écarts importants entre les différents pays, qui ne sont pas justifiés si on compare des pays « économiquement » équivalents. En effet, il faut savoir que la quantité réelle produite de déchets n'est pas forcément la quantité collectée et traitée ! Cela dépend des moyens de collecte mis à disposition des habitants. On peut donc penser que des pays comme la Suisse ou le Danemark ne sont pas plus gros « producteurs » de déchets mais certainement meilleurs « collecteurs ».

La saison estivale : un surplus de déchets non négligeable.

La côte sud des Landes connaît chaque année une variation saisonnière particulièrement importante en juillet et août. En effet, la population sédentaire de 160 000 habitants s'élève en pointe saisonnière à 350 000 ; c'est comme si le SITCOM gérait à l'année une population de 210 000 personnes ! Cette augmentation se ressent sur la quantité d'ordures ménagères collectée durant cette période.

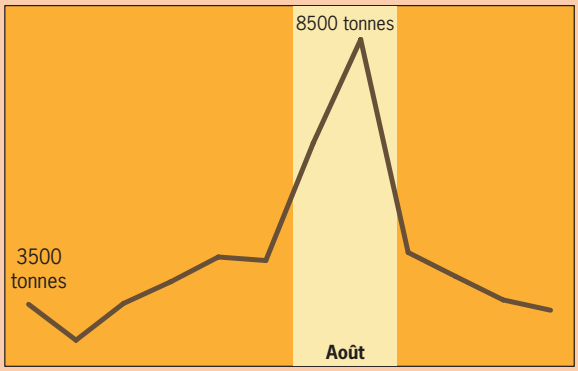

Collecte 2011 des ordures ménagères « résiduelles » (poubelles)

SITCOM Côte sud des Landes
62 chemin du Bayonnais
40230 BÉNESSE MAREMNE
Tél. : 05 58 72 03 94

Directeur de la publication : Jean-Luc DELPUECH
Rédaction : SITCOM Côte sud des Landes
Conception : Agence Parker+Parker, BORDEAUX
Mise en page et impression : Imprimerie d'Albret, SOUSTONS
Dépôt légal : Mars 2013 - **Tirage :** 55 000 exemplaires
ISSN : 2108 - 3258
Crédits photos : SITCOM Côte sud des Landes, Fotolia
Prochain numéro : Juin 2013
Ce document a été imprimé sur du papier 100% recyclé avec des encres végétales par une imprimerie « Imprim'vert ». Si vous ne voulez pas conserver SITCOM infos, merci de le déposer dans un conteneur papier afin qu'il soit recyclé.

sitcom CÔTE SUD DES LANDES
www.sitcom40.fr